

Conseil municipal du 25 octobre 2018

Participants : René Mouysset, Philippe Couderc, Christian Duraisin, Bruno Pélissier, Jean Muratet, Isabelle Viguier, Frédéric Lavigne, Clément Chauchard, Monique Delcausse, Brigitte Tuéry, Bernard Martin.

Absents : Franck Chincholle (procuration), Séverine Véquaud, Jean-Christophe Coupat.

Présentation du projet de l'association "ART ET SAVOIR FAIRE"

L'association est représentée par sa présidente Aglaé Machline et Christophe Spiesser qui décrivent à l'ensemble du conseil municipal l'avancement des réflexions et propositions d'un groupe de travail composé de l'association, d'artisan-créateur et d'un élu du conseil municipal. Un document " Pôle des métiers d'Art de Sauveterre et du Pays Ségali" est distribué aux conseillers municipaux et sera consultable au secrétariat par toute personne le souhaitant.

Les trois axes majeurs du projet :

- créer un lieu dédié aux métiers d'Art,
- développer des sentiers d'Art,
- renforcer l'animation territoriale.

Ce projet a retenu l'entière attention du conseil municipal qui a apprécié toutes les facettes abordées dont le partenariat avec les diverses collectivités (dont le Pays Ségali Communauté) et les différents financements susceptibles d'être mobilisés.

Ce travail remarquable doit être poursuivi, le conseil municipal encourage sa poursuite et sa réalisation.

Une présentation en sera faite prochainement, par Art et Savoir Faire, devant le bureau du Pays Ségali Communauté.

Délibération 1 : officialisation de nom de rue.

Trois lieux d'habitation nécessitent d'être renommés, il s'agit de :

- la parcelle 0A0452 devient 241 lieu-dit le Trincat (création d'une voie : lieu-dit le Trincat),
- la parcelle 0A0562 devient 13 lieu-dit le Valadier (création d'une voie : lieu-dit le Valadier),
- la parcelle 0A0466 devient 14 lieu-dit la Rivière.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à ces dénominations.

Par ailleurs, le conseil est informé que les 44 plaques concernant les chemins autres que ceux du bourg seront livrées fin novembre, ainsi que les numéros des rues du bourg.

Délibération 2 : modification des statuts de la communauté de communes du Pays Ségali.

Le conseil communautaire a modifié par délibération du 25 septembre 2018 certains points de ses statuts. Chaque commune doit se prononcer sur la proposition de modification pour qu'elle soit applicable. Ces points sont les suivants :

- Modification du nom de la Communauté de Communes qui devient : "Pays Ségali Communauté"
- Précision de la compétence aire d'accueil des gens du voyage ;
- Gestion de la crèche multi-accueil de Baraqueville ;
- Compétence Jeunesse ;
- Mode de représentation des communes membres ;
- Remplacement lors d'une réunion d'un conseil d'un élu titulaire empêché par son suppléant, pour les communes n'ayant qu'un délégué, avec le droit de vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'adoption de l'ensemble de ces modifications.

Délibération 3 : acceptation d'un Don pour travaux dans l'église.

Madame Marcelle BOU a fait un don de 1 500€ pour participer aux travaux de réparation du système de l'Angélus et du joug des cloches.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la donation et remercie chaleureusement la donataire.

Délibération 4 : aménagement RD 997, vente d'un terrain communal.

Les travaux de l'opération de sécurité qui vont débuter début novembre nécessite l'achat par le département de diverses parcelles riveraines. L'achat auprès des propriétaires privés est engagé, il reste les parcelles A16, A17, A20 et A435 appartenant à la commune qui doivent être acquises. Le conseil municipal doit donner l'autorisation au Maire de signer la promesse de vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération de sécurité.

Délibération 5 : Demande du Conseil municipal d'une réduction des frais de carburants en zone rurale.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un communiqué de presse émanant de l'association des maires ruraux de France (AMRF) contre la hausse des carburants qui pénalise les territoires ruraux qui n'ont pas d'autres alternatives à l'utilisation de la voiture particulière pour les déplacements.

Après lecture collective et discussion **le conseil municipal délibère à l'unanimité pour appuyer la démarche de l'AMRF.**

Délibération 6 : élection d'un nouvel adjoint.

La démission du deuxième adjoint, Didier MAI-ANDRIEU, nécessite un vote pour compléter le nombre d'adjoints. Philippe COUDERC se porte candidat pour le poste de quatrième adjoint, la règle mécanique étant que les adjoints restants remontent d'un cran.

L'élection a lieu dans les formes habituelles.

Monsieur Philippe COUDERC est élu à l'unanimité des membres présents au poste de quatrième adjoint.

Questions diverses

1) Venue du festival "Choral International" en Aveyron.

Le 11^{ème} festival choral international se tiendra du 1^{er} au 26 juillet 2019. Comme chaque année un groupe se produira à la Collégiale de Sauveterre. Une subvention est demandée pour la tenue de ce concert.

2) Décision sur modification de la "taxe d'aménagement" prélevée lors de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal ne souhaitant pas modifier le taux d'origine fixé à 1%, aucune délibération n'est nécessaire.

Par ailleurs une précision est demandée sur l'existence, dans les taxes foncières récemment reçues, d'une colonne "taxes spéciales". La réponse est dans l'avis de 2016 :

"les taxes spéciales d'équipement (TSE) et la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA) sont regroupées sous le terme taxes spéciales. Les TSE sont perçues par les établissements publics fonciers. Les organismes d'HLM et les SEM sont exonérés de toute TSE pour les locaux d'habitation attribués sous condition de ressources. Les terres agricoles sont exonérées de TSE hormis les parcelles bénéficiant des exonérations "bois, noyers et truffier". La TASA sur les propriétés bâties s'applique depuis 2015 au profit de la région Ile de France".

3) Marché de Noël.

Comme l'an passé, l'association Art et Savoir Faire organise à Sauveterre un marché de Noël. La municipalité prendra en charge les frais de la communication dans les médias.

4) Local municipal des anciens garages du presbytère.

Le dossier pour occupation sans droit ni titre de ce lieu, présenté contre la société WELLBEING WS SAS a été jugé par le tribunal de grande instance.

Le jugement rendu le 21 septembre 2018 prononce l'expulsion de la société WELLBEING du local et la condamne à payer les loyers dus ainsi qu'une indemnité d'occupation.

Le jugement sera signifié au représentant légal de la société par l'avocat de la commune.

5) Continuité du commerce épicerie sur la place de Sauveterre.

La municipalité, préoccupée du maintien économique des commerçants dans le village, prend de multiples contacts avec des organismes spécialisés dans l'appui logistique aux communes confrontées aux mêmes difficultés que Sauveterre ; notamment avec la CCI de l'Aveyron, des associations qui mettent en place des concepts de "comptoir de campagne", de multiservices. La Commission développement économique se réunira prochainement en mairie.

6) Projet d'assistance maternelle.

Un appel à projet pour l'installation d'une "MAM", Maison d'Assistance Maternelle, à Sauveterre a été lancé. Douze assistantes maternelles ont répondu et présenteront leur projet lors d'une audition le 6 novembre devant les élus de la commune, du Pays Ségali Communauté, de la CAF.

7) Projet d'aménagement de la salle des fêtes de Sauveterre.

L'architecte contacté, Monsieur RIDCHARSON de Rieupeyroux, proposera un avant-projet sur les bases de la réflexion menée à l'échelon communal.

8) Études sur la signalétique de la communauté de communes.

Le Pays Ségali Communauté a engagé une étude sur l'ensemble du territoire pour la mise en place d'une signalétique routière et piétonne commune. Le financement sera identique pour toutes les communes. La communauté de communes finance les panneaux lui incombant, les communes financent les panneaux d'indication générale et les commerçants voulant une signalisation particulière financeront leurs panneaux dans la norme retenue pour le territoire.

Il est rappelé que la commémoration du 11 novembre aura lieu devant la plaque commémorative à Sauveterre le samedi 10 novembre à 11h00.

Nous sommes tous invités à **la manifestation mémorielle pour le centenaire de la grande guerre 14-18** qui se déroulera à Naucelle le dimanche 11 novembre. Le cortège se formera place de l'Hôtel de Ville de Naucelle

Prochain Conseil Municipal : jeudi 29 novembre 2018 à 20h30.